



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 28 juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kevin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Jean-Michel DUPONT, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain QUEVA, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Ewa VIVIER à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Marcel PART à Monsieur Jean-François ANTONINI, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Leslie DZIURLA à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Une nouvelle société a été créée sur le Parc des industries Artois-Flandres en 2023. Conçue pour produire des pièces de cellules de batteries des différentes gigafactory, la société DELVIATEK est détenue à 50 % par Delzen et à 50 % par Elvia Pcb. Plastitek est fournisseur. Delviatek a obtenu un premier marché pluriannuel.

Delviatek loue actuellement une cellule de 2 000 m² chez Aquarèse et envisage de faire construire un bâtiment de 6 000 m² pour répondre à une demande croissante du marché à partir de 2025.

Delviatek sollicite le SIZIAF pour obtenir un foncier de 2 ha sur le Parc des industries. L'entreprise a choisi de faire porter son projet immobilier par le promoteur investisseur Polygone qui prendra en charge la construction du bâtiment pour ensuite le louer à Delviatek.

Considérant que cette entreprise entre dans l'écosystème de la batterie,

Convocation adressée aux
délégués le :

28 juin 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 46

Délibération mise en ligne le :

12 juillet 2023

Délibération certifiée
exécutoire le :

12 juillet 2023

2 –

**PROJET DELVIATEK :
RESERVATION D'UNE
PARCELLE DE 2 HA
AVENUE DE
LONDRES OU
AVENUE DE PARIS**

Considérant que ce projet est créateur de 25 emplois dès 2024,
Considérant que le SIZIAF peut proposer une parcelle de 2 ha, située à côté du bâtiment Aquarèse, avenue de Londres, cadastrée AC734p sur le territoire de la commune de Douvrin, ou une parcelle de 2 ha avenue de Paris (lot n°4), cadastrée AC734p sur le territoire de la commune de Douvrin.
Considérant que le projet immobilier sera porté par le promoteur immobilier Polygone pour répondre au besoin immobilier de Delviatek,
Vu le prix des terrains proposé à 30 euros/m² H.T.,
Dans l'attente de l'estimation du prix des domaines de cette parcelle,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** l'emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 20 000 m² correspondant à la parcelle AC734p située sur le territoire de la commune de Douvrin ou la parcelle de 2 ha, lot n°4, avenue de Paris à la société Polygone selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer les avant-contrats de vente nécessaire,
- **Précise** que la vente de la parcelle Avenue de Londres est conditionnée à la signature d'un bail de location entre Delviatek et Polygone,
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI